

TRAVAILLER PLUS POUR COÛTER MOINS ?

Union
syndicale
Solidaires

éducation
Sud 84

CARTON ROUGE POUR LE MINISTÈRE !

1ÈRE ACTION : FEINTE DE CORPS POUR 2 HSA

Le 11 avril, à coups de décret (n° 2019-309 du 11 avril 2019) et à coups de bâtons rompus, **le MEN entérine l'obligation d'accepter une deuxième HSA**. C'est sa prétendue réponse aux demandes d'augmentation de salaire. Pour nous, **cela n'est en aucun cas une augmentation de salaire et ça sert surtout à compenser les 2000 suppressions de postes**. Or, ce dont nous avons besoin dans nos établissements scolaires, c'est **de plus d'adultes pour mieux encadrer les élèves**, premières victimes d'une société de plus en plus brutale, de plus en plus inégalitaire ; c'est **d'alléger les effectifs dans les classes pour mieux suivre les élèves** et **diminuer notre temps devant élève afin de libérer du temps pour du travail en équipe**, plus à même d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux de notre société !

2ÈME ACTION : PETIT PONT SUR LA FORMATION

Le 12 juin, lors du Comité Technique Ministériel, c'est l'annonce d'un projet de décret pour **imposer la formation obligatoire sur le temps de vacances** : c'est une pure réquisition à hauteur de 5 jours par an, pendant les périodes de vacances scolaires ; en réalité, **il s'agit d'éviter les absences de professeurs sur le temps de classe puisque l'EN refuse d'accorder des moyens pour remplacer les enseignant-es absent-es**. C'est une augmentation du temps de travail à rebours de tout ce qu'il faudrait faire pour améliorer les conditions de travail et donc les conditions d'enseignement pour les élèves.

3ÈME ACTION : TACLE FINAL SUR L'ANNUALISATION

Le 26 juin, repoussé lors de l'examen de la Loi Blanquer, l'amendement concernant l'annualisation du temps de travail des enseignant-es a été adopté au Sénat ; ou comment revenir sur le terrain quand on vient d'être expulsé ! En réalité, la loi Blanquer permet d'expérimenter l'annualisation : c'est une attaque rapide pour mieux enfoncer la ligne de défense de nos statuts. Mais concrètement, quelles en sont les conséquences ? **Toutes les heures non réalisées devant élèves seront décomptées : lorsque les élèves sont en sortie, au mois de juin, lors des formations, des convocations... et lors des jours fériés ! Et seront rattrapées au cours de l'année** : autant dire qu'il n'y aura même plus besoin de payer les heures supp, nous les devons à l'administration !

Alors que nous constatons toutes et tous que nos conditions de travail s'aggravent, que nous ne pouvons plus encadrer et suivre les élèves de manière satisfaisante ; ce qu'on veut nous imposer, c'est de travailler encore davantage ! L'institution ne veut pas mettre les moyens à la hauteur des enjeux ?

A NOUS DE FIXER LA DÉFENSE !

Sud éducation 84 26, rue grande fusterie – 84000 Avignon

☎ 06 76 89 00 49 ✉ syndicat@sudeducation84.org 🖱 sudeducation84.org 🌐 [sudeducation84](https://www.facebook.com/sudeducation84)